

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 12 FÉVRIER 2024**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 30/01/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Géraldine LAVIELLE à Nicolas BACCONNIER, Henri HOURIEZ à Béatrice JOBERT, Diane ROCHET à Alexandre CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Beatrice PERRET, Quentin CICALA à David CICALA

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

**DELIB 2024.02.12.7**

**OBJET : Acquisition de la parcelle CV n° 144 - 16 rue du Lac**

Monsieur Nicolas BACCONNIER, adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville, il est proposé l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré CV n° 144 sis 16 rue du Lac appartenant à Madame Simone VIOLLET.

La présente délibération concerne une maison d'habitation datant du 17<sup>ème</sup> siècle, d'une superficie d'environ 112 m<sup>2</sup> avec un grand jardin d'agrément arboré, le tout sur une superficie de 1 401m<sup>2</sup>.

Le bien est situé en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme en vigueur et fait l'objet d'un emplacement réservé n° 23 au titre de la création d'une venelle piétonne.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis du service des domaines en date du 27 juin 2023. Ainsi, compte tenu des tendances du marché immobilier du secteur et des caractéristiques du bien concerné, la valeur vénale s'élève à 330 000€.

Par courrier du 3 novembre 2023 et courriel du 19 janvier 2024, Madame Simone THOLLET accepte la transaction au prix de 330 000€, frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur (la commune de Saint Quentin Fallavier).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE l'acquisition de la parcelle CV n° 144 sise 16 rue du Lac, au prix de**

**330 000€ ; les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur (la commune de Saint Quentin Fallavier).**

- **AUTORISE le maire ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 12/02/2024

Publication et transmission en sous préfecture le

Identifiant de télétransmission :

Le Maire

Mathieu GAGET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

